

LA MARGARINE AU POISSON

Il était, jusqu'ici, compris que l'oléomargarine, ce succédané du beurre qui devait se vendre très bon marché et qui atteint, presque, le prix d'un beurre de qualité inférieure, devait se composer de suif de bœuf, d'huile d'olive, ou plutôt d'huile de coton, et d'un peu de crème aussi, quelquefois, le tout soigneusement malaxé.

Il ne pouvait y avoir de margarine sans suif de bœuf; cela paraissait devoir être immuable, et, pourtant, l'industrie norvégienne vient justement de démontrer le contraire, à la suite d'expériences concluantes.

La nécessité, c'est entendu, est la mère des inventions, et c'est précisément la nécessité qui a amené la découverte d'un nouveau constituant de la margarine.

Le gouvernement norvégien avait chargé une commission spéciale de rechercher les moyens d'alimenter l'industrie nationale, autrement qu'en allant chercher ailleurs la matière première; c'est au cours de ces études que l'on découvrit le moyen de substituer au suif de bœuf, dans la fabrication de la margarine, l'huile de foie de morue, l'huile de hareng, et, en général, toutes les huiles extraites des poissons de tous genres.

Les huiles de poissons traitées de certaine façon n'offrent plus au goût cette saveur désagréable qu'on leur connaît; et, ce qui n'est pas moins important, l'utilisation des huiles de poissons ne nécessite aucun changement dans l'outillage que l'on emploie dans la fabrication de la margarine.

On voit tout de suite l'importance économique des expériences de la commission norvégienne. Les suifs de bœufs, se font aussi rares que chers, depuis quelque temps, et c'est sans doute ce qui enchérit le prix de la margarine; les huiles de poissons étant plus abondantes, et moins chères aussi, parce qu'elles peuvent être tirées d'une énorme quantité de rebuts qui sont aujourd'hui perdus, elles contribueront à l'abaissement du prix de ce substitut au beurre, qui pourra, ainsi, rendre à l'alimentation générale les services qu'on est en droit d'en attendre.

Les pêcheries canadiennes y trouveront, en même temps, un profit très rémunérateur.

LES BALANCES DE PRIX DE VENTE

Dans la cause de Comtois et Rioux, demandeurs, contre Zéphirin Pesant, dit Sanscartier, de la ville de Saint-Michel, du comté de Laval, le juge Panneton a établi, samedi, que lorsqu'il est démontré qu'il y a eu fraude, de la part d'une seule des parties en cause, dans des transports faits en partie du prix de vente de propriété, l'autre partie peut en demander la nullité sans conduire à la nullité de toute la vente, et que l'action peut être maintenue sans que, pour cela, il soit requis de remettre les parties dans le même état qu'avant les ventes.

En vertu de ce principe, le tribunal a condamné Pesant à payer la somme de \$3,000 à Comtois, et celle de \$2,500 à Rioux, et il a, en même temps, annulé deux transports faits par le défendeur aux deux demandeurs en juillet et en novembre 1915. Des ventes par les requérants à l'intimé n'en restent pas moins intactes.

LE COMMERCE CANADIEN

D'après un compte rendu publié par le ministère des douanes, le commerce extérieur canadien pour l'année fiscale écoulée le 31 mars dernier, s'est chiffré par un total de plus de deux millions et demi, en supériorité de \$315,292,044 comparativement à l'année précédente.

En effet, ce rapport fait voir que le grand total des exportations et des importations canadiennes était à la fin de cette année fiscale de \$2,564,426,215, comparativement à \$2,249,170,171, pour la période correspondante de 1917. La valeur des marchandises canadiennes exportées l'année dernière a été de \$1,540,027,788, tandis que les importations représentent pour la même période la somme de \$962,521,847. L'exportation de marchandises étrangères s'élève à un total de \$46,142,004. Des marchandises frappées d'un droit d'entrée ont été importées au pays pour un montant de \$542,319,623, celles entrant en franchise représentent une valeur de \$420,202,224. Les revenus perçus à la douane durant l'année se sont totalisés à \$161,588,465, comparativement à \$147,623,230 en 1917.

Les importations en monnaies et lingots durant l'année 1918 se sont montées à \$12,279,173, contre \$28,081,120, l'année dernière.

Bien que le commerce du Dominion accuse une augmentation importante pour l'année, d'après ce même rapport il s'est produit, durant le mois de mars dernier, une diminution dans le chiffre des exportations et des importations. Au mois de mars 1917, le commerce total du Canada avait été de \$230,722,774, tandis que pour le mois de mars 1918, il ne s'est élevé qu'à \$191,737,332, dont \$87,255,698 pour les marchandises d'importations soumises à un tarif de douane et \$99,854,987 pour les exportations. Les produits des manufactures canadiennes exportés durant l'année sont évalués à \$636,602,516. Quant aux exportations des produits agricoles, elles ont atteint un chiffre total de \$567,713,584.

LES STOCKS DE CEREALES

Le Bureau des Recensements et Statistiques vient de publier un bulletin faisant connaître les résultats des enquêtes sur l'importance des stocks de blé, d'avoine, d'orge et de lin au Canada à la fin de mars, les stocks de tous les produits agricoles se trouvant chez les fermiers à la même date et la proportion des récoltes de 1917 qui étaient de qualité marchande.

STOCKS DE GRAIN AU CANADA. La compilation des rapports fournis par les éleveurs, les minoteries, les compagnies de chemin de fer et les correspondants agricoles indiquent qu'au 30 mars 1918, la quantité existant au Canada de blé et de farine de blé exprimée en blé s'élevait à 77 millions de boisseaux, au lieu de 126 millions de boisseaux l'année dernière, 197 millions de boisseaux en 1916 et 79 millions de boisseaux le 8 février, 1915. Le total de 1918 se compose de 25 millions de boisseaux dans les éleveurs, les minoteries et chargés sur les navires, 32 millions de boisseaux chez les fermiers et 20 millions de boisseaux en transit sur rail.



Tanglefoot

Le destructeur de mouches non vénéneux

Sans danger, Hygiénique. Sûr

**Attrape 50,000,000,000 de mouches
chaque année**